



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Direction Écologie

Toulouse, le 9 mai 2018

MOTIFS DE LA DECISION RELATIVE AU PLAN D' ACTIONS OURS BRUN 2018-2028

(les motifs de la décision sont à disposition du public
pendant 3 mois minimum)

Le Plan d'actions Ours brun 2018-2028 a été signé par Nicolas Hulot, Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire le 9 mai 2018, au terme d'un processus de concertation engagé depuis 2012.

Conformément à l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet de volet ours brun de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité a été soumis à « *participation du public* ». Cette phase de consultation a consisté en une mise à disposition du public par voie électronique du 15 février 2017 jusqu'au 8 mars 2017. 6277 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Les services de la Dreal Occitanie en charge de l'élaboration du volet Ours brun de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité ont bien pris note des observations reçues.

La restauration, la conservation et le maintien d'une population d'Ours brun dans les Pyrénées s'inscrivent dans une politique européenne de conservation de la biodiversité, tant par la conservation directe de l'espèce que par la préservation des milieux qu'elle occupe.

La population d'ours des Pyrénées reste fragile, l'UICN l'ayant classée en 2009 parmi les espèces en danger critique d'extinction sur le territoire national. La fragilité de la population est liée d'une part à sa faiblesse numérique et à sa forte consanguinité, d'autre part à la présence de plusieurs noyaux sur les Pyrénées n'ayant que peu de contact entre eux, compte-tenu de l'éloignement géographique.

Les nombreuses concertations menées ces dernières années montrent que les avis sur la conservation de l'Ours brun évoluent mais restent multiples et parfois divergents. L'État et les acteurs pyrénéens se sont engagés dans une Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB) :

- 2010 : Lancement de la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité (SPVB)
- 2012 : Validation de la SPVB en 2012 par le comité de massif des Pyrénées
- 2013 : Réalisation de l'expertise collective scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle sur « L'Ours brun dans les Pyrénées »
- 2014 : Réunion des groupes de travail afin d'élaborer des propositions d'actions pour le volet Ours brun de la SPVB et présentation à la commission permanente du comité de massif.
- 2016 : Organisation de pré-réunions d'information avec les membres du comité de massif. Le projet de volet Ours brun de la SPVB a ensuite été présenté pour avis le 1^{er} juillet 2016 : aucune remarque n'a été formulée sur les mesures de gestion et d'accompagnement de la population d'ours et un vote équilibré a été prononcé sur le renforcement de la population.
- 2017 : Présentation du projet de volet Ours brun au Conseil national de protection de la nature (CNP) le 20 janvier 2017. Un avis négatif a été formulé pour deux motifs principaux : la stratégie ours proposée est assimilable à un plan national d'action et doit donc présenter des volets plus opérationnels avec budgets prévisionnels ainsi qu'un objectif de renforcer en urgence la

population ursine occidentale pour éviter sa disparition (plusieurs femelles) et, à moyen terme, la population centrale selon les recommandations du MNHN.

- 2017 : À l'issue de ce processus le projet de volet Ours brun a été soumis à la consultation du public du 15 février au 8 mars 2017. Une majorité de 95 % (France entière) s'est positionnée pour la conservation de l'espèce.

Ce projet répond à plusieurs enjeux étroitement liés : l'amélioration de l'état de conservation de la population ursine, l'accompagnement des activités humaines en présence d'ours, la patrimonialisation de l'espèce en tant qu'élément parmi d'autres du patrimoine naturel et culturel pyrénéen.

Suite à cette consultation, le volet Ours brun a été modifié comme suit :

- Les travaux du volet Ours brun de la SPVB donne lieu à la publication du plan d'actions Ours brun 2018-2028, stratégie mise en œuvre pour une période de 10 ans.

- La coordination à l'échelle du massif est assurée par le préfet de région Occitanie, coordonnateur du massif des Pyrénées et la gouvernance et la concertation s'appuient sur le Comité de massif qui suit l'avancement du plan d'actions ours brun.

- Suite aux concertations sur la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, Le plan d'actions Ours brun 2018-2028 prévoit le renforcement de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques. Nicolas Hulot ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire a annoncé lundi 26 mars la réintroduction de 2 ourses femelles cet automne dans les Pyrénées pour assurer la survie de l'espèce sur le territoire, ainsi que le recommandent les scientifiques. Il a demandé au Préfet des Pyrénées-Atlantiques d'engager un dialogue avec l'ensemble des acteurs du département. Ce dialogue portera sur les conditions de réussite de ce renforcement et sur les modalités d'accompagnement nécessaires pour l'élevage.

La décision de l'État de renforcer la population d'ours des Pyrénées repose sur trois éléments majeurs :

- un engagement au regard des lois européennes à préserver la biodiversité ;
- une démarche concertée avec les acteurs locaux, porteurs et gestionnaires du patrimoine pyrénéen depuis 2012 ;
- une opinion publique favorable au maintien de l'ours dans les Pyrénées.

- Le plan d'actions Ours brun 2018-2028 intègre une concertation spécifique sur les besoins du pastoralisme. Nicolas Hulot a demandé à la Préfète de l'Ariège d'organiser cette concertation en s'appuyant sur une mission d'audit conjointe du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER) lancée en parallèle. Cette mission, demandée par les ministres de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation, est relative aux mesures d'accompagnement apportées aux éleveurs confrontés à la prédation de l'ours et aux difficultés économiques du pastoralisme.